

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Arrêté du

relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit, au sein des directions départementales interministérielles, au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

NOR : [...]

Le Premier ministre,

Vu le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles du ,

Arrête :

Article 1^{er}

Les opérations mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté ouvrent droit au bénéfice de la prime de restructuration de service et, le cas échéant, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

ANNEXE :

Liste des opérations ouvrant droit, dans les directions départementales interministérielles, au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint :

- réorganisation territoriale de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ;
- réorganisation territoriale de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- réorganisation territoriale de la direction départementale des territoires de la Savoie ;
- réorganisation territoriale de la direction départementale des territoires du Tarn.